



Aide à la recherche
« chercher la preuve d'un droit d'eau d'un moulin »



Glossaire

Ces définitions sont issues et adaptées du dictionnaire Larousse. Quand ce n'est pas le cas, une indication a été rajoutée sous la définition.

Aveu : Acte juridique par lequel un vassal déclare tenir en bien un fief de son seigneur. Ce document détaille les terres possédées, les montants des rentes dues, les obligations rattachées à la terre, la superficie des terres.

Bail : Convention entre deux parties (un bailleur et un preneur) par laquelle un bailleur donne la jouissance d'un bien meuble ou immeuble pour un prix et un montant déterminés.

Biens nationaux : Ensemble des biens de la noblesse et du clergé confisqué par l'Etat pendant la Révolution et revendus à de nouveaux propriétaires.

Chartrier : Ensemble des actes qui concernent une seigneurie : chartes, hommages, serments de fidélité, aveux, dénombremments, terriers, papiers de juridiction, estimation des terres, actes notariés, baux, correspondance... Certains actes pouvaient être résumés et ces résumés étaient rassemblés dans des «cartulaires ».

Domanialité : Caractère des biens composant le Domaine et plus spécialement le Domaine de l'Etat.

Fermier : Celui qui tient à ferme un droit ; personne qui loue les terres qu'elle cultive en échange d'un loyer.

Inventaire après décès : Opération légalement obligatoire, donnant lieu à la rédaction d'un document recensant de manière précise, l'ensemble des biens possédés par une personne au moment de son décès.

Métayer :

Exploitant agricole lié au propriétaire foncier par un contrat de métayage, dans lequel le propriétaire donne à bail un domaine rural, pour une durée déterminée, contre partage des profits et des pertes. (*Larousse*)



Aide à la recherche
« chercher la preuve d'un droit d'eau d'un moulin »



Glossaire

Minute : Ecrit original d'un jugement ou d'un acte notarié dont il ne peut être délivré aux intéressés que des copies (grosses ou expéditions) ou des extraits.

Minutier : Ensemble des minutes d'un notaire.

Mutation : Transmission de la propriété d'un bien, d'un droit. Droits d'enregistrement à acquitter à l'administration fiscale par le bénéficiaire de la mutation à l'occasion de certains transferts.

Obligation : Désigne le lien juridique engageant une personne vis-à-vis d'une autre. Désigne également la mise en page d'un bien à titre de garantie, l'acte, l'engagement oral, spirituel ou moral. Le mot français est employé dans le sens juridique : « action d'engager un bien », « lien de droit », « dette contractée par un lien juridique », « acte authentique ». Ce sens s'est spécialisé au XIX^{ème} pour désigner un titre produisant un intérêt fixe, en contraste avec « action ».
Dictionnaire historique de la langue française, le Robert.

Police des grains : Ensemble de règlements qui visent à soustraire les grains de la libre concurrence et à restreindre leur commerce. Ses principales dispositions sont les suivantes : obligation de ne vendre que sur les marchés, interdiction de conserver le grain plus de deux ans, mais avec de nombreuses variations imposées par les autorités locales.
Lucien BELY, Dictionnaire de l'Ancien Régime.

Procès-verbal : Acte dressé par une autorité compétente et qui constate un fait entraînant des conséquences juridiques. Par exemple, un procès-verbal d'estimation dans le cas d'une vente, un procès-verbal de vente, un procès-verbal de visite sur place...
Dictionnaire historique de la langue française, le Robert.

Règlement d'eau : Acte administratif préfectoral autorisant la déviation ou l'utilisation de l'eau pour le fonctionnement de la machinerie d'un moulin.



Aide à la recherche
« chercher la preuve d'un droit d'eau d'un moulin »



Glossaire

Renable : Etat des lieux. « renable ou raisnable » signifiant en vieux français "en bon état". Dans le cas des moulins, deux documents peuvent exister : le grand renable et le petit renable, dans lesquels étaient inventoriés et valorisés tous les appareils à l'intérieur du bâtiment du "moulin" (le grand fer, la meule dormante et la meule courante, la roue ou la pirouette, les cordes, etc....), mais aussi à l'extérieur : les vannes d'amenée ou de fuite, les rigoles ou biefs, les chaussées. Par extension, le renable indique également la valeur immobilière du moulin : les meuniers devaient acquitter une somme lors de leur entrée en jouissance, la somme leur étant rendue à la fin du bail, si le moulin était jugé bien entretenu. Source: Glad, portail des patrimoines de Bretagne.

Site internet « Historial du Grand Terrier »

Séquestre des moulins : Terme de droit, séquestre désigne le dépôt d'une chose ou d'un bien contesté, entre les mains d'un tiers en attendant le règlement de la contestation.

Dictionnaire historique de la langue française, le Robert.

Sommier : Le mot désigne un gros registre où les commerçants inscrivent les sommes qu'ils reçoivent. Par extension, le terme est employé pour les dossiers financiers et comptables (sommiers de l'enregistrement par exemple....)

Dictionnaire historique de la langue française, le Robert.

Soumission : Terme de droit, désigne une obligation financière vis-à-vis de quelqu'un, puis un acte par lequel on déclare faire une acquisition et payer une certaine somme (1707).

Dictionnaire historique de la langue française, le Robert.

Succession : Terme de droit désignant la transmission du patrimoine d'une personne décédée.

Dictionnaire historique de la langue française, le Robert.

Table : Mot désignant un registre, ou toute présentation méthodique d'un ensemble de données.

Dictionnaire historique de la langue française, le Robert.

Titre et papiers : En droit, mot qui établit un droit, notamment un droit de possession, et par extension, un écrit qui constate un acte juridique.

Dictionnaire historique de la langue française, le Robert.

Tutelle : Régime de protection de la personne et des biens de certains mineurs.